

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 503

Artikel: Dans les urnes : le verdict sacré du souverain
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le verdict sacré du Souverain

Les décisions populaires ont toujours quelque chose de sacré; c'est probablement la simplicité avec laquelle s'exprime cette décision — "oui" ou "non" — qui donne ce caractère solennel au verdict populaire.

Ce peuple, sujet politique homogène et cohérent, n'existe pas, nous le savons bien, mais ce ne sont pas les analyses superficielles, "à chaud", des commentateurs le lundi matin qui peuvent satisfaire notre curiosité: l'analyse des attitudes cantonales ne rend pas compte en effet des composantes importantes de ce "peuple" et des groupes de citoyens qui s'y affrontent. C'est que nous sommes dépourvus de données qui nous permettraient d'en savoir plus; d'ailleurs cette absence de transparence n'est peut-être pas innocente, le sacré a besoin du mystère!

Aussi faut-il profiter des maigres trouées de lumière qui viennent éclairer la vie politi-

que et donner un visage à cette "vox populi". Depuis un peu plus de deux ans, le Centre de recherches pour la politique suisse de l'université de Berne et la Société suisse pour la recherche sociale pratique à Zurich nous offrent une analyse de chaque votation fédérale. Nous apprenons ainsi quelles sont les caractéristiques (sexe, âge, groupe linguistique, lieu de résidence, religion, profession, degré d'instruction, sympathie partisane) des adversaires et des partisans d'un projet, ainsi que les principaux arguments qui ont déterminé leur choix. Deux regrets: ces informations parviennent au public trois mois après la votation seulement et la presse ne leur donne pas un écho suffisant.

Deux chercheurs de l'institut de sociologie de l'université de Zurich ont réussi à serrer de plus près l'actualité puisque six jours après le vote sur le paquet financier ils publiaient dans le "Tages Anzeiger" et dans la "Basler Zeitung" une analyse comparée des scrutins de 1977 et de 1979.

L'intérêt de leur travail: l'unité d'analyse

utilisée, le district, plus homogène que le canton dans ses caractéristiques socio-économiques.

Entre 1977 et 1979 l'opposition au projet fiscal a passé de 59,5% des votants à 65,4%.

En deux ans les opposants ont surtout progressé dans les districts des régions touchées par la récession alors que les plus fermes partisans se trouvent dans les districts les moins développés des Grisons et du Valais fortement dépendants des subventions fédérales; dans ces derniers on trouve également les plus bas revenus, ceux-là même qui ont pu être séduits par les allègements fiscaux prévus par le projet.

L'examen des résultats par districts montre clairement que la croissance des "non" provient de la mobilisation de la gauche. A titre d'exemple, à Zurich, le cercle électoral No 7, traditionnellement bourgeois, voit le nombre des opposants augmenter de 3,5%, alors que le cercle No 5 dominé par la gau-

MULTINATIONALES

Un code de conduite pour des intouchables

L'élaboration du fameux "code de conduite" des sociétés multinationales se poursuit sans heurts majeurs, entre gens de bonne compagnie dans les cercles spécialisés des Nations Unies. Dans une année, le travail devrait être soumis aux instances compétentes pour le plus grand réconfort des populations. On sait que la rédaction du code pose d'autant moins de problèmes aujourd'hui que l'on s'est mis d'accord pour que ce document n'ait pas force obligatoire, mais qu'il soit plutôt un ensemble de recommandations morales et politiques.

Voyez la belle humeur du "ministre" suisse Philippe Lévy de la Division du Commerce ré-

pondant aux questions de la "Tribune de Genève" à New York (29.5.79): "L'ère des critiques irréférées et brutales contre les multinationales est révolue. La discussion s'est faite plus concrète; les pays industrialisés et les pays en voie de développement ont appris à mieux se comprendre; et la crise économique est venue rappeler à certains pays en voie de développement l'utilité de certains investisseurs étrangers".

En clair: rien ne vaut une bonne guerre économique pour rappeler les petits contestataires à la raison.

C'est à peine si on parle encore de temps de "l'affaire Schaffner", et "plus dans un souci d'information que de critique", souligne notre "ministre" dont on attend avec une certaine impatience les commentaires autorisés après l'échec patent des négociations de

Cnuced V, démontrant à tout le moins que le courant passait toujours aussi mal entre le tiers monde et les pays industrialisés.

Ces élans d'autosatisfaction de commande ne feront certainement pas d'illusion. Pour revenir à la réalité, il suffirait par exemple de lire une des dernières analyses parues en France sur les rapports entre "pouvoir" et "finance". L'auteur: Jean Saint-Geours, ancien directeur général du Crédit Lyonnais, haut-fonctionnaire des Finances françaises, un spécialiste qui a vécu de l'intérieur la coexistence délicate entre une certaine oligarchie financière mondiale et les représentants des intérêts des collectivités publiques.

Son diagnostic (voir en particulier la dernière partie de son livre (1)) est sans équivoque, la voici résumée par Maurice Duverger dans

che apporte 14,5% d'opposants supplémentaires.

D'une manière plus générale le refus du projet fiscal est le plus net là où la gauche a obtenu de meilleurs résultats lors des votations sur la police de sécurité et sur la formation professionnelle.

A quoi bon ces finasseries? un "non" n'est-il pas un "non"?

Un travail de ce genre montre précisément que le "ras-le-bol" fiscal n'est pas une explication suffisante à l'attitude des citoyens qui ont tenu à exprimer leur sentiment sur ce sujet. Il vient confirmer un sondage effectué par le "Tages Anzeiger" avant et après la votation de 1977 et qui montrait que la majorité des personnes interrogées — 58% — préféreraient une fiscalité différente et ne mettaient pas au premier rang l'exigence d'"économies", cette exigence qui est devenue le leitmotiv lancinant de la droite après les échecs successifs de ses projets fiscaux.

"Le Monde" (15.5.79): "(...) Depuis que les monnaies flottent et que le dollar n'est plus convertible, une évolution mondiale parallèle à la nôtre transfère les capacités de décision des Etats à la communauté internationale de la finance, c'est-à-dire à l'ensemble formé par les grandes banques du monde, les entreprises géantes, les groupes multinationaux, les établissements financiers internationaux. Autour de ce noyau s'est formé ce que "Business Week" appelle un "système de monnaie apatride" qui est devenu l'une des plus grandes forces de la planète. Une énorme masse de 400 milliard de dollars environ — soit près de deux fois les réserves de tous les instituts d'émission — se promène ainsi à travers les changes et les frontières, en échappant au contrôle des Etats. Le système monétaire apatride a engendré un système bancaire apatride, qui

crée un pouvoir supranational de fait, insensible aux décisions des gouvernements. Cette oligarchie ressuscite sous une forme nouvelle, plus solide et plus redoutable, le fameux "mur d'argent" dénoncé par la gauche dans l'entre-deux-guerres. Saint-Geours reconnaît qu'elle peut "battre en brèche", voire "annuler" les suffrages populaires. Il montre qu'elle dispose aussi d'une force beaucoup plus grande que les industriels et qu'elle privilégie les avoirs vo-

latils, les rendements immédiats et la spéculation".

Par cette espèce de communiqué de victoire insolent, le "ministre" suisse Philippe Lévy de la Division du Commerce a clairement montré dans quel camp il se rangeait. Schaffner-Lévy, même combat. Le témoin a été passé sans encombre.

(1) J. Saint-Geours. "Pouvoir et Finance". Fayard 1979.

PAIX SOCIALE

Un mois de discours des patrons suisses

Le 1er Mai dernier, ça n'est tout de même pas si vieux, l'Union centrale des associations patronales suisses y allait, elle aussi, de son petit communiqué et de sa petite morale. On brodait sur un thème: "Une meilleure information réciproque, la confiance et le respect de part et d'autre des intérêts légitimes aboutit toujours à une entente; c'est pourquoi le "Jour du Travail" n'est pas un jour de lutte, mais une confirmation de l'esprit d'entente sociale".

Lors de la dernière assemblée générale de cette même Union centrale, M. Fritz Halm, président, s'est livré à quelques considérations sur la situation sociale qui permettent d'éclairer la bonne parole patronale livrée aux populations laborieuses à l'occasion la "fête du travail".

La théorie (déclaration du 1er mai): "La politique des employeurs vise à procurer du travail à toute personne capable et de bonne volonté. Ce n'est possible que si les valeurs travail et rendement ne sont pas mises en doute; l'entreprise ne doit pas non plus voir son activité créatrice entravée par des contraintes étatiques, par des revendications syndicales excessives ou par l'agitation politique".

La pratique (à l'intention l'assemblée générale):

Aucun travailleur n'a le droit, même moral, à conserver son emploi jusqu'à l'heure de la retraite; au contraire, les restructurations sont normales dans une économie dynamique; il ne faut pas les considérer comme des malheurs ou des crimes.

La théorie: "Les échanges sociaux et l'esprit de partenaires sont vivants dans notre pays; les relations en général bonnes et étroites entre employeurs et travailleurs, ainsi que la volonté de trouver des solutions communes aux problèmes sociaux, à l'intérieur comme à l'extérieur des entreprises, en sont la preuve; le haut niveau social que nous avons tous atteint le confirme (...) De nombreux contrats collectifs, ainsi que d'autres accords entre partenaires sociaux confirment qu'on peut parvenir aujourd'hui encore à des ententes grâce à la bonne volonté et au réalisme. Ainsi il n'existe aucune raison d'abandonner la pratique éprouvée en Suisse de la libre discussion et de la négociation ouverte dans la considération et le respect mutuels, pour imiter de mauvais exemples venus de l'étranger".

La pratique: "Etant donné la situation actuelle des entreprises, les employeurs s'opposent à toute nouvelle revendication sociale: à leur avis, il est même nécessaire de reconsidérer les principes fondamentaux de l'assurance sociale à cause des charges administratives qu'elles imposent aux entreprises".

Cqfd.